

Cabinet médical de l'aéroport

Depuis le 1er juillet 2021, les locaux du cabinet médical de l'aéroport ont été transférés au terminal 1, zone publique niveau 1.

Les consultations sont sans rendez-vous de 8h00 à 22h00 du lundi au dimanche.

L'accès se fait au niveau de la gare routière.

Pour les consultations, vous bénéficiez d'un tarif préférentiel (3€) pour le stationnement sur le parking minute Bis du terminal 1.

● Vie associative et communale

Agenda et festivités

Samedi 12 mars:

Concours bouliste de l'Amicale Boules de Janneyrias au boulodrome

Samedi 19 mars:

Commémoration de la fin de la guerre d'Algérie, dépôt de gerbe, 11h00 sur le parking de la mairie

Dimanche 20 mars:

Spécialités culinaires du Comité des fêtes, diots, tripes, à partir de 11h00 à la salle des fêtes.

Samedi 26 mars:

Loto du Janneyriastéléthon, à 14h00 à la salle des fêtes

Dimanche 27 mars:

Spécialités culinaires du JAN, tête de veau, à 12h00 à la salle des fêtes

Samedi 2 avril:

Concours bouliste de l'amicale Boules de Janneyrias au boulodrome

Dimanche 10 avril:

Chasse aux œufs de la Marelle des Fleurs au parc municipal

Vendredi 15 avril:

Carnaval de la Marelle des fleurs

Les informations des festivités et de vos associations sont consultables en ligne sur le site internet de la commune



Nouveauté sur votre commune

Un écran tactile est installé sur le mur de la mairie.

Vous y trouverez toutes les informations essentielles relatives à la vie communale.

N'hésitez pas à venir le consulter.

Un panneau lumineux d'informations a été également installé sur le parking de l'école.

Nettoyage de printemps

Petits et grands, venez nous rejoindre le dimanche 3 avril à 8h30 sur le parking de l'école des Fleurs pour une matinée de nettoyage des rues et chemins de Janneyrias, dans la bonne humeur.

Matériel et gants fournis par la municipalité.

Nous comptons sur votre participation.

Elections présidentielles 2022

1^{er} tour dimanche 10 avril

2^{ème} tour dimanche 24 avril



Mars-avril 2022

Directeur de la publication : Jean-Louis Turmaud

Rédaction/mise en page : Magali Laboureur

Le P'tit Janneyssien

VOTRE MAIRIE

Horaires d'ouverture :

Lundi - 9H00 à 12H00

Mardi - 14H00 à 18H30

Mercredi - 14H00 à 18H00

Vendredi - 14H00 à 18H00

Fermée le jeudi et le samedi

Contact :

☎ 04/78/32/02/43

accueil.secretariat@janneyrias.fr

Dernier conseil municipal :

- Mercredi 26 janvier 2022

Compte-rendu disponible sur les panneaux d'affichage, l'écran tactile et sur le site de la commune

www.janneyrias.fr

 Suivez-nous sur la page

[Facebook](#)

Commune de Janneyrias



La balayeuse mécanisée passera dans les rues de Janneyrias le mardi 19 avril

● Réponse à une lettre anonyme

Je voudrais remercier la personne qui m'a écrit une lettre anonyme fort intéressante de surcroît. J'aurais eu beaucoup de plaisir à la rencontrer pour partager avec elle de ce qui la préoccupe : l'écologie, surtout concernant l'éclairage public et les piscines. Ayant moi-même la fibre écologique, avec mon équipe, dès le mandat précédent, nous avons changé en LED tout notre éclairage public avec pour conséquence une forte diminution de la consommation d'énergie et une économie substantielle pour la commune. En outre, je ne sais pas si les habitants de Janneyrias apprécieraient le noir total comme vous le souhaitez. En ce qui concerne les piscines, si celles-ci sont conformes au PLU, nous ne pouvons pas refuser un permis. Un maire n'a pas les pouvoirs d'un dictateur. Cependant, pour votre information, une piscine si elle est bien entretenue, une fois qu'elle est en eau, n'en consomme que très peu.

Mais si vous voulez approfondir le sujet, je suis prêt à vous recevoir "anonymement", en toute discrétion à la mairie, à la tombée de la nuit, après la fermeture de celle-ci, et je vous rappelle que je suis tenu par le secret professionnel.

Bien nominativement

Jean-Louis Turmaud, Maire

● Urbanisme

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme : Saisine par Voie Electronique (SVE).

Depuis le 1er janvier 2022, toutes les communes doivent à présent être en mesure de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...) sous forme électronique.

Aussi, la commune de Janneyrias s'est équipée d'un nouveau logiciel et d'une adresse URL dédiée aux dépôts des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Nous vous communiquons ainsi, comme annoncé dans notre bulletin municipal, l'adresse web à laquelle vous devez vous connecter :

<https://sve.sirap.fr/#/038197/>

Suite de notre série d'informations utiles:

Mandat de protection future : Anticiper la perte de ses facultés.

« Aujourd'hui je vais bien, mais que se passera-t-il demain si je ne suis plus en mesure de m'occuper de moi-même et de gérer mes propres affaires ? »

Garder la main, et pouvoir déléguer ses décisions à une personne de confiance si l'on perd ses facultés, c'est justement l'objet du mandat de protection future. Cet outil juridique relativement récent (2007) permet d'organiser la protection de son patrimoine et de sa personne lorsque l'on ne sera plus à même de le faire soi-même.

On peut y recourir à tout âge, soit en complétant et signant un formulaire « cerfa » qui autorisera la personne désignée par le mandant à procéder à des actes de gestion courante tels que des encaissements de loyers et/ou pensions, décisions de travaux, conclusions de baux, soit en régularisant un mandat notarié, aux effets plus larges, permettant notamment de procéder à des actes de disposition telles que certaines ventes immobilières sauf résidence principale ou secondaire.

En l'absence d'un tel mandat, ce sera au Juge des tutelles que reviendra l'application de mesures de protection en cas de perte d'autonomie, telles que curatelle ou tutelle. Une telle décision peut prendre plusieurs mois.

Pendant ce laps de temps, le patrimoine peut se trouver gelé alors que les charges continuent de tomber.

Ce mandat peut faire l'objet de contrôles. A tout moment, le Juge peut être saisi en cas d'actions que des proches estimeraient contraires aux intérêts du mandant.

Stéphane Popille, policier municipal (police.municipale@janneyrias.fr ou 04.72.46.94.02)

La collecte et le recyclage du verre sur votre commune

Les chiffres clés 2021

Performances	Janneyrias		Moyenne LYSED	Moyenne Départementale
	Tonnes	Kg/hab.	Kg/hab.	Kg/hab.
2020	57,6	31,22	25,67	28
2021	62,3	33,87	26,51	27
Evolution	+8,1 %			

Impact pour Janneyrias

Nombre de bouteilles triées :	25 480
Tonnes de CO ² évitées :	38,7
Tonnes de verre encore dans les poubelles :	14,9
Economies annuelles potentielles :	3 757 €



Points Verre



Nombre de Points Verre sur votre commune : 6

Ratio Points Verre / Habitant :

Objectif 2022
7
266

Nature

Un oiseau coloré.

Nous l'avons tous rencontré, tantôt à terre, tantôt en train de parcourir les arbres, et nous l'avons aussi entendu par ses tambourinements sur les troncs ou par son cri sonore qui ressemble à un rire en decrescendo.

Quel est cet oiseau si ce n'est le pic-vert !

Ce beau volatile mesure une trentaine de centimètres de long. Il arbore un plumage vert sur le dessus et vert plus pâle sur les parties intérieures, le sommet de sa tête est rouge, le croupion est jaunâtre et les côtés de la tête sont noirs avec des moustaches rouges bordées de noir.

Le pic-vert est un oiseau des vergers, des parcs et des bois clairs et est principalement de mœurs solitaires.

Pour se nourrir, il fouille essentiellement les troncs d'arbres en quête d'invertébrés qu'il débusque sous l'écorce. A terre, il cherche volontiers les fourmilières et se repait ainsi des fourmis et larves qu'il attrape avec sa grande langue collante. Par ailleurs, dans son menu, il ne dédaigne pas les baies et autres substances végétales.

Fin avril, début mai, les couples se forment en vue de la nidification. Les deux partenaires cisèlent alors pendant plusieurs semaines, une cavité dans les bois morts ou vermoulus afin de constituer le nid. Cela leur permet ensuite d'accueillir une couvée annuelle composée de quatre à huit œufs. Les oisillons quittent leur abri lorsqu'ils sont âgés d'une vingtaine de jours.

Ainsi, observez les espaces et paysages arborés qui vous entourent car il y aura probablement un pic-vert de passage. Vous distinguerez alors ce remarquable oiseau coloré.

Cependant il faut faire attention car le pic-vert est régulièrement confondu avec son cousin, le pic-cendré.

Norbert Lèches
Adjoint à l'environnement



Brûlage des végétaux

Une fois de plus, nous vous rappelons que le brûlage des végétaux est strictement interdit, et peut être puni d'une amende de 450 €. Or, il apparaît ces derniers temps, que bon nombre de riverains ne sont pas au courant, ou mal informés ?

A titre d'exemple, brûler à l'air libre 50 kg de végétaux verts dégage autant de particules nocives que 3 mois de chauffage d'un pavillon avec une chaudière au fioul, ou près de 6000 km parcourus par une voiture diesel récente.

Outre la gêne occasionnée pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre, cette activité contribue à la dégradation de la qualité de l'air en émettant beaucoup de polluants : particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes.

Des sanctions seront, dorénavant, relevées par la gendarmerie ou moi-même.

Pour le respect de vos voisins et de la planète, merci d'utiliser les déchèteries mises à votre disposition pour l'évacuation de vos déchets verts.